

## CSG : Edouard Philippe fait un geste pour 300.000 retraités



Le chiffre annoncé jusqu'ici était de 100.000 retraités. Cette perte de revenus devrait coûter 350 millions d'euros à l'Etat.

Sur France Inter, le Premier ministre a présenté une mesure correctrice pour compenser la perte de pouvoir d'achat qu'entraînait chez les retraités la hausse de la CSG. Seront concernés tous les retraités dont le revenu fiscal depuis deux ans est au-dessus de 14.404 euros pour une personne seule, et de 22051 euros pour un couple.

Aujourd'hui, selon Bercy, 60% des retraités sont concernés par cette hausse de la CSG. Les 40% restant sont exonérés ou payent une CSG à 3,8 % seulement. Le geste d'Edouard Philippe cherche à apaiser les retraités très mécontents par la nouvelle directive, considérant qu'on leur fait porter plus que mesure le poids fiscal du pays.

Le ministre a aussi annoncé une baisse du nombre des contrats aidés, qui passeront des 200.000 prévus à 130.000. La mesure est jugée pas assez efficace par l'exécutif.